



TOP FORÊT H₂O

Traceur forestier orange

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

- Formulation en phase aqueuse
- Capot ergonomique
- Marquage définitif
- Toutes positions
- Purge non obligatoire après utilisation
- Séchage rapide
- Marquage extrêmement précis
- Traçage sur surface sèche ou humide
- Couleurs : Orange, Rouge, Bleu

DOMAINES D'APPLICATION

- Exploitation forestière
- Vente de bois sur pied
- Fabricants de palettes
- Scierie
- Signalisation des chemins de randonnées
- Géomètre, limites de parcelles

MODE D'EMPLOI

- Secouer vigoureusement l'aérosol tête en bas afin de décoller la bille
- Agiter pendant 1 minute
- Pulvériser à environ 20cm



CARATERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

- | | |
|------------------------|--|
| • Aspect : | Liquide |
| • Couleur : | Orange, Rouge, Bleu |
| • Odeur : | A peine perceptible |
| • Point d'ébullition : | < 0°C |
| • Point éclair : | < 0°C |
| • Masse volumique : | 1,044 g/cm ³ |
| • Durée du marquage : | 1 à 3 ans en fonction de l'exposition, de l'essence de bois, |
| du | taux d'humidité et des intempéries |
| • Séchage : | Sec au toucher < 15 minutes |
| | Sec dur à cœur 30 minutes |

CONDITIONNEMENT

- | | | |
|--------------------------|-----------------------|------------------|
| • Aérosol 650/500ml x 12 | Code produit : 001704 | Couleur : Orange |
| • Aérosol 650/500ml x 12 | Code produit : 001705 | Couleur : Rouge |
| • Aérosol 650/500ml x 12 | Code produit : 001707 | Couleur : Bleu |

STOCKAGE

- Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur. Tenir à l'écart de la chaleur. Tenir à l'écart de la chaleur. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C / 122°F.

Cette fiche technique a été établie le 15/03/21 et annule toutes les fiches précédentes. Les renseignements fournis sont basés sur nos connaissances et expériences à ce jour. L'attention des utilisateurs attirée sur les risques éventuels encourus lorsque le produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.